



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 36

Votants : 71 (dont 35 procurations)

N° 25

OBJET :

CULTURE

FESTIVAL JEUNE
PUBLIC
« TINTAMARRE »

SUBVENTION 2021
POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 JUIL. 2021

Publiée ou notifiée

le : 20 JUIL. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant annuel de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics, dont notamment la mise en place du festival « Tintamarre »,

Vu l'examen par la commission n°3 réunie le 21 juin 2021,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir l'accès des plus jeunes à la culture, en proposant à compter de 2021 une offre cohérente sur le territoire,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants de l'agglomération,

Considérant la nécessité de soutenir la 14^{ème} édition du festival « Tintamarre » proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes, le Centre Culturel de Vichy, les théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive-sur-Allier, au mois de novembre 2021,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Considérant le bilan positif de ce dispositif mis en œuvre au cours des dernières années,

Propose au Conseil Communautaire :

- De renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires de primaire aux spectacles jeunes publics des théâtres de Cusset et du Geysier à Bellerive sur Allier en prenant en charge, pour l'année 2021, un spectacle par commune dans le cadre d'une enveloppe globale de 10 000 € (5 000 € par commune).
- De rembourser-les entrées auprès des structures culturelles, sur facture, à hauteur de 3€ par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 7 000 €.

➤ De rembourser les factures aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de l'agglomération, sur justificatifs pour l'aide au transport (organisé par leur soin) dans les conditions suivantes :

- Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et gratuité pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
- Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'adopter ces propositions,
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°25 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021

Objet de l'acte : CULTURE - FESTIVAL JEUNE PUBLIC "TINTAMARRE" - SUBVENTION
2021 POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'
AGGLOMERATION

.....
Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 20/07/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08JUIL2021_25

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021_25-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 25.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_25-DE-1-
1_1.pdf)